



Formation en ligne

**Donneur d'ordres : maîtriser  
l'obligation de repérage amiante  
avant travaux dans les ouvrages de  
génie civil, les infrastructures de  
transports et les réseaux divers**



En quelques **chiffres**

> 40+ vidéos

> 7h de formation

> 450€/personne

> 100% de réussite



Contactez-nous  
[contact@avorisk.fr](mailto:contact@avorisk.fr)

Consultez notre site  
[www.avorisk.fr](http://www.avorisk.fr)



## Donneur d'ordres : maîtriser l'obligation de repérage amiante avant travaux dans les ouvrages de génie civil, les infrastructures de transports et les réseaux divers

 Tarif : 450€ /personne

 Durée : 7h de formation

### Objectifs

- Identifier et expliciter les obligations du donneur d'ordre relatives au repérage amiante avant travaux (RAAT).
- Mettre en œuvre la démarche d'évaluation a priori du risque amiante et constituer le dossier de justificatifs à transmettre.
- Piloter un RAAT : définir le besoin, sélectionner un opérateur compétent, organiser l'intervention et analyser de façon critique le rapport de repérage.

### Moyens pédagogiques

La formation est à suivre en ligne via la plateforme de e-learning intégrée à notre site [avorisk.fr](http://avorisk.fr). Elle est accessible depuis n'importe quel support connecté à Internet (pc, tablette, smartphone) via tous les navigateurs et sans aucun logiciel spécifique. L'apprenant est invité à suivre un parcours de formation comprenant des vidéos, des quiz et des exercices pratiques.

Des ressources complémentaires sont partagées telles que des illustrations de défauts constatés sur le matériel et des procédures de vérification. Il est possible de poser des questions directement au formation pendant et après la formation.

### Évaluation

L'évaluation des acquis de l'apprenant se traduit par un QCM (Questionnaire à choix multiples).

En cas de réussite, afin de valider et de certifier ses acquis, l'apprenant recevra une attestation de formation.

### Prérequis

Parler et lire le français.

### Public concerné

Toute personne chargée de superviser une opération de travaux exposant à un risque amiante :

- Maître d'œuvre
- Maître d'ouvrage
- CSPS
- Surveillant de travaux
- Responsable de service
- Chargé d'affaires d'entreprise de travaux publics

### Programme

- Introduction
- Connaître l'amiante et ses dangers
- Impacts de la présence d'amiante sur un chantier
- Les rôles et responsabilités
- Principales réglementations applicables
- Obligation de repérage
- Démarche d'évaluation a priori du risque d'amiante
- Repérage amiante avant travaux (RAAT)
- Exploitation du RAAT
- Épreuves de validation